

DIVORCE ET SÉPARATION

Plans de parentage suivant la séparation ou le divorce : considérations développementales

Marsha Kline Pruett, MSL, Ph.D., ABPP & Natalie Najman

Smith College School for Social Work, États-Unis

Novembre 2020, Éd. rév.

Introduction

Au cœur des préoccupations des parents qui se séparent et des tribunaux de la famille se trouve le dilemme suivant : comment supporter le rôle des deux parents dans la vie de l'enfant sans séparer arbitrairement en deux la vie et le temps de celui-ci? La résolution de ce dilemme requiert que les parents privilégient tous deux le bien-être de leur enfant lorsqu'ils décident de la façon dont les décisions majeures à son sujet seront prises (p. ex., soins médicaux, éducation), de la façon dont les responsabilités parentales et le temps passé avec l'enfant seront divisés et de la façon dont les conflits seront résolus lorsqu'ils surviendront.

Problème

Bien qu'un plan de parentage soit requis lors d'un litige parental ou d'un divorce dans la plupart des états américains, des États ont élaboré leurs propres directives spécifiques à l'âge axées sur le calendrier de l'enfant et le temps passé avec chacun de ses donneurs de soins. En résultat, le développement des plans de parentage est souvent chargé des désirs, perceptions et croyances variables des parents à propos de la structure et des arrangements qui pourraient le mieux servir les intérêts de leur enfant.

Comment la recherche peut-elle favoriser l'élaboration de plans de parentage qui s'harmonisent avec le développement de l'enfant?

En fait, les résultats de recherche forment un guide pour créer un plan qui trouve un juste équilibre entre la stabilité et l'implication des deux parents, en fonction du stade de développement de l'enfant.

Contexte de la recherche

Aux États-Unis, un certain nombre d'États sont dotés de directives fondées sur les études qui ont porté sur toutes les tranches d'âge, suggérant des plans de parentage acceptés par des professionnels de la santé et du secteur juridique comme possibilités pour les familles dans des contextes différents. Ils sont accessibles en ligne, notamment pour l'Arizona, l'Orégon, l'Indiana, ainsi que la province de l'Alberta au Canada et sur custodyXchange.com qui propose des renseignements personnalisés dans la plupart des juridictions. De plus, de nombreux pays, États, provinces et territoires tentent de déterminer si leurs lois et politiques à l'égard de la garde partagée fonctionnent bien à l'échelle familiale. La décision de l'Australie en 2006 d'encourager une responsabilité parentale égale ainsi que des temps de garde substantiels et significatifs pour les deux parents en est un excellent exemple.¹ Une étude de suivi a conduit à la conclusion que la majorité des parents considéraient que leurs arrangements étaient souples et efficaces.²

Nourrissons, tout-petits et enfants d'âge préscolaire

La théorie de l'attachement est centrale dans la recherche liée au divorce lors des premiers stades de développement de l'enfant. Les enfants développent un attachement sécurisé envers les donneurs de soins qui satisfont leurs besoins de manière cohérente et sensible. On croyait auparavant que les bébés développaient un attachement exclusif à un seul donneur de soin; nous savons maintenant qu'ils développent simultanément plusieurs relations significatives, par exemple avec un second parent, un grand-parent, ou un autre donneur de soins. En fait, les enfants peuvent préférer un parent à l'autre à différents âges, alors que des préoccupations développementales spécifiques au stade de développement suivant émergent (p. ex., l'autonomie).²

De façon similaire, l'attachement est un thème omniprésent dans les plans de parentage pour les nourrissons et les tout-petits.³ Les bébés répondent de façon optimale lorsque les horaires sont prévisibles et lorsque les conduites parentales sont sensibles et adaptées à leur tempérament. Les parents ont plus de latitude pour établir des plans qui incluent de multiples transitions lorsque leurs enfants ont un tempérament facile et flexible, et les parents coopèrent bien l'un avec l'autre ou, tout du moins, accordent la priorité aux besoins de leur bébé plus qu'à leurs propres conflits. À ce stade du développement, les enfants ont besoin de contacts fréquents avec leurs deux parents, puisque leur sens du temps, leur mémoire et leur capacité à se sentir connecté au parent absent sont limités.³ Des contacts fréquents, quotidiens si possible, aident les parents qui ne résident pas avec leurs enfants à rester au fait de leurs routines en évolution. La coopération parentale en ce qui concerne la routine alimentaire et de sommeil et le support lors des transitions vers l'autre parent aident l'enfant à développer un contrôle interne et des habiletés liées à l'autonomie et à l'exploration. Bien que la garde partagée des enfants vivant aux domiciles des deux parents soit de plus en plus courante à travers le monde, relativement peu d'enfants âgés de moins de trois ans passent plus du tiers de leur temps au domicile du parent le moins fréquenté.^{1,4}

Une question clé des plans pour les enfants de moins de trois ans est l'âge auquel ils doivent commencer à dormir chez le parent qui ne réside pas normalement avec eux. La recherche pertinente est intensément débattue et fréquemment mal citée en contexte légal. La plupart des professionnels conviennent que la sensibilité émotionnelle des parents surtout lors des transitions facilite l'adaptation des enfants. Lorsqu'un conflit parental et une communication problématique sont évidents, les nuits chez l'autre parent sont plus susceptibles d'être associées à la dysrégulation chez les nourrissons et les tout-petits. Cinq études ont très tôt

examiné directement les séjours d'une durée supérieure à une journée (passer la nuit chez l'autre parent) et/ou l'attachement chez les tout-petits; les tendances identifiées penchaient vers des inquiétudes au sujet des séjours fréquents supérieurs à une journée, mais les études innovantes consacrées à des thèmes inédits présentent généralement des limites au niveau du recueil de données ou de la méthodologie et il faut prendre garde à une surinterprétation de leurs résultats. Ces études sont résumées dans un autre article.⁵ Des cliniciens-chercheurs experts dans ce domaine ont mis au point un outil qui porte sur un ensemble de facteurs à considérer quant aux séjours de plus d'une journée (qui incluent la nuit) : en commençant par la sécurité et la confiance, puis la qualité de la garde du parent, la santé et le développement de l'enfant, l'adaptation de l'enfant, la relation co-parentale, les facteurs pragmatiques (comme la proximité entre les domiciles des deux donneurs de soins) et les facteurs familiaux et liés à la situation (les horaires de travail des adultes et la disponibilité pour la famille élargie).^{5,6} Dans une étude consacrée à l'impact des séjours incluant la nuit sur les relations familiales des années plus tard, les étudiants aux études collégiales et leurs parents divorcés ont déclaré des relations parent-enfant plus positives lorsque les étudiants avaient commencé les séjours incluant la nuit au stade de nourrisson en croissance. Les pères ont rapporté cette relation plus que les mères, mais les deux parents l'ont confirmée.⁷

La plupart des recherches indiquent qu'à l'âge de quatre ans, les enfants qui dorment régulièrement chez le parent ne résidant pas avec eux montrent une meilleure adaptation comportementale et des relations père-enfant plus proches. De plus, cette relation est vraie quelle que soit la culture. Parmi les nombreux exemples figure celui des parents de Suède qui sont plus susceptibles que ceux des États-Unis d'adopter une garde partagée après leur séparation. Aucune étude menée en Suède n'a mis en évidence que les arrangements associés à la garde partagée avaient un quelconque impact négatif sur la santé des enfants à partir de l'âge de trois ans.⁸

Enfant d'âge scolaire

Les enfants d'âge scolaire veulent appartenir à des groupes de pairs et ont une forte inclination envers la compétition et la maîtrise de défis intellectuels/cognitifs, physiques et sociaux. Ils valorisent hautement les règles et la justice et sont particulièrement enclins à prendre parti et à vivre des conflits de loyauté.⁹ Le développement de la moralité se produit à ce stade, les enfants apprenant à distinguer le bien du mal.

Les plans de parentage à cet âge facilitent un développement optimal lorsqu'ils favorisent au maximum la participation des deux parents, lorsqu'ils supportent les activités scolaires et parascolaires des enfants sans complication excessive due aux transitions d'un foyer à l'autre et lorsqu'ils gardent l'enfant à l'extérieur des conflits parentaux qui pourraient l'encourager à prendre parti. Il est important que les parents restent courtois entre eux pour que les enfants se sentent en sécurité dans leur relation avec leurs deux parents. Les parents doivent aussi respecter l'horaire établi, pour que les enfants puissent faire des plans avec leurs pairs et planifier leurs activités sur une base régulière et cohérente. Même lorsque les enfants présentent un diagnostic de troubles courants comme un déficit de l'attention, une hyperactivité, une dépression ou un trouble du spectre de l'autisme, la garde partagée peut s'avérer fonctionnelle si les risques et les problèmes liés à des facteurs protecteurs sont soigneusement pesés.¹⁰

Adolescence

Alors que l'identité émerge et se consolide à l'adolescence, les jeunes désirent à la fois appartenir à un groupe, être différents et être acceptés. Les pairs forment le groupe de référence pour les décisions et les activités quotidiennes, mais les parents gardent une grande influence sur les comportements qui touchent les études, le développement de relations saines et malsaines avec les pairs, les activités, l'utilisation du temps et les valeurs.

Les plans de parentage à ce stade fonctionnent le mieux lorsque les deux parents sont facilement accessibles pour l'enfant, particulièrement si l'un des parents a des problèmes de santé mentale ou qu'il n'arrive pas à assumer correctement son rôle disciplinaire. Les adolescents choisissent souvent de passer d'un foyer à l'autre de façon plus libre que les enfants plus jeunes,¹¹ ce qui peut favoriser leur développement dans la mesure où il ne s'agit pas d'un stratagème pour éviter l'autorité et le contrôle parental.

Considérations concernant la garde partagée

Au-delà des prises de décisions en commun et du temps passé avec l'enfant, d'autres composantes du coparentage fournissent des opportunités d'établir des plans de parentage sensibles au développement de l'enfant. Les composantes importantes incluent (a) la valorisation de la contribution de l'autre parent à l'éducation de l'enfant; (b) la reconnaissance des différences de genre, de culture et de personnalité qui amènent les parents à penser, ressentir et se comporter différemment lorsqu'il s'agit de l'éducation de l'enfant; et (c) la création d'une équipe de parents qui s'appuient mutuellement et présentent un front uni,¹² par exemple devant les nouvelles expériences à l'adolescence. Le coparentage, lorsqu'il fonctionne comme une alliance, peut contrer des pratiques parentales déficientes et améliorer la qualité des relations parent-enfant,¹³ supportant ainsi le sentiment de sécurité de l'enfant qui a été perturbé lors de la transition vers des ménages et unités familiales séparés.¹⁴

Les enfants dont la garde est conjointe, qu'elle soit définie comme le partage des décisions concernant l'enfant (garde conjointe légale) ou comme le partage du temps passé avec chaque parent (garde conjointe physique), tendent à être mieux adaptés après la séparation ou le divorce que leurs homologues dont la garde exclusive appartient à un seul parent. En effet, leurs parents rapportent moins de conflits.¹⁵ Il reste que le partage des responsabilités parentales et la séparation du temps dans deux foyers différents fonctionnent plus facilement pour tous lorsque les parents coopèrent.^{16,17} Néanmoins, il est bon de souligner que dans le cadre d'une étude, les bienfaits d'une garde conjointe ont perduré même lorsque les parents ne s'entendaient pas sur l'entente.¹⁸ De plus amples études sont nécessaires pour examiner ce phénomène avec des ensembles de données plus larges et des périodes d'étude plus longues.

Implication des pères qui ne résident pas avec leurs enfants

Parce que les pères ont une contribution unique au développement sain de leur enfant¹⁹ et que leur implication tôt dans la vie de celui-ci favorise leur implication à long terme,²⁰ les plans de parentage après la séparation ou le divorce devraient renforcer l'implication du père. L'implication du père auprès de ses enfants est souvent fonction de l'attitude et des attentes de la mère à propos du support qu'il apporte.²¹ Ainsi, l'évaluation de la mesure dans laquelle la mère restreint l'implication du père^{22,23,24,25} et des raisons pour lesquelles elle le fait conduisent à l'établissement de plans de parentage qui sont plus susceptibles de traverser le temps. Le coparentage cohésif, notamment si la mère encourage la relation père-enfant, et la proximité du père avec ses enfants contribuent toutes deux à l'adaptation des enfants à la séparation et à la limitation des problèmes

comportementaux et des difficultés avec les pairs.²⁶ Un chercheur a démontré que les adaptations sociocomportementales positives étaient les plus significatives lorsque les enfants passaient au moins 40 % de leur temps avec chacun de leurs parents.²⁷

Lacunes de la recherche

C'est la qualité (et non la quantité) de temps passé avec l'enfant et des conduites parentales qui est le plus fortement liée à la proximité affective entre parent et enfant. Bien qu'une quantité minimale de temps soit nécessaire pour créer et maintenir la proximité, ces études n'ont pas permis d'en déterminer le seuil. À savoir, combien de temps les enfants et les parents doivent passer ensemble, dans des conditions distinctes (âge de l'enfant, conflit parental, qualité de l'éducation) avant de créer une connexion positive qui puisse résister à la distance et aux occasions perdues d'apprendre à se connaître au quotidien. De manière similaire, même s'il a été démontré que le coparentage était globalement bénéfique pour l'enfant, les dynamiques individuelles et familiales ont toujours de l'importance, car les situations personnelles ont une incidence sur les avantages et les inconvénients possibles des différents arrangements. La qualité des conduites parentales et la qualité des relations parent-enfant émergent dans toutes les études comme des facteurs centraux pour le développement de l'enfant, et les particularités des plans de parentage fournissent moins d'information utile que le contexte familial dans lequel le coparentage se déroule.

Conclusions

On devrait mettre plus d'accent sur l'établissement d'un plan qui permette aux deux parents de se sentir et d'agir de façon engagée et responsable envers leurs enfants que sur la quantité de temps comme telle consacrée à l'éducation de l'enfant. Il faut porter plus d'attention à la capacité des enfants en bas âge à réguler leur sommeil et leur alimentation et à avoir l'assurance que leurs besoins seront satisfaits. Ces besoins sont de plus en plus variables à mesure que l'enfant grandit. Les bénéfices de l'implication des deux parents sont évidents tout au long du développement de l'enfant. Les nuits chez l'autre parent, les transitions fréquentes et le temps passé dans deux maisons différentes prennent une signification différente alors que les enfants se développent et grandissent en dehors du noyau familial. La clé du succès est un plan de parentage qui nourrit le sentiment de sécurité de l'enfant sans pour autant sacrifier sa relation avec le parent qui ne réside pas avec lui (p. ex., le père). L'atteinte de cet équilibre passe par la mise en place de conditions de vie optimales pour les enfants mineurs, mais peut aussi mettre à l'épreuve notre conception de ces conditions optimales.

Implications

Des plans de parentage sont exigés dans la plupart des états. Ils contiennent des descriptions détaillées des modalités de garde partagée (où, quand), du processus de prise de décisions concernant l'éducation des enfants, leurs besoins médicaux, leurs activités et leur bien-être et des façons dont les conflits et les changements développementaux qui nécessitent des modifications au plan de parentage seront gérés dans le futur. Pour la plupart des jeunes enfants et pour les enfants plus âgés dont la mère assume le rôle parental primaire, il est plus facile de maintenir la relation mère-enfant après le divorce que la relation père-enfant/autre donneur de soins. Les plans de parentage aident tous les parents/donneurs de soins qui ne résident pas avec leurs enfants à conserver une place importante dans leur vie.

Plusieurs parents construisent leurs plans de parentage eux-mêmes, souvent avec les conseils de médiateurs familiaux ou d'autres professionnels formés pour les aider à négocier et s'entendre. Lorsque ce n'est pas possible, parce que le conflit entre les parents est élevé, que l'inquiétude quant à la capacité de l'autre parent à s'occuper adéquatement des enfants est grande ou que la présence de violence ou d'abus dans la famille rend les négociations injustes, déséquilibrées ou dangereuses, les tribunaux interviennent et déterminent les modalités finales par décret judiciaire. Dans ces cas, les parents ne devraient pas procéder à l'établissement d'un plan sans intervention professionnelle ou judiciaire. Lorsque les plans sont obtenus par médiation et non en cour, ils durent plus longtemps, facilitent l'adaptation de l'enfant et favorisent la proximité entre le père et l'enfant tout au long de la vie.²⁸ Avec le temps, alors que les enfants gagnent en maturité et que leurs besoins changent, des modifications au plan sont nécessaires. Lorsque les problèmes surviennent, il est bénéfique, avant de chercher une intervention judiciaire, de consulter à nouveau un médiateur familial ou un coordonnateur parental,^{29,30} un thérapeute ou autre professionnel qui puisse aider les parents à prendre leurs propres décisions et à apporter des changements au plan de parentage.

Le divorce entraîne une diminution d'expérience et de temps passé avec l'enfant dont les parents, particulièrement les pères ou autre parent ne résidant pas avec l'enfant ou encore moins présent, se désolent. Il reste que la transition vers un plan de parentage plus équilibré où les deux parents ont une place auprès de l'enfant peut prendre du temps. Dans la mesure du possible, la garde partagée devrait être privilégiée.³¹ Si chaque parent a l'opportunité de prendre soin, d'éduquer, de discipliner et de jouer avec l'enfant et qu'il le connaît intimement, la quantité exacte de temps passé avec chaque parent n'aura pas d'impact à long terme sur le développement de l'enfant. Finalement, même les meilleurs plans de parentage ne peuvent pas rester permanents. Une telle idée ignore une règle de base du développement de l'enfant : les enfants vieillissent rapidement et de façon imprévisible, et chaque expérience compte.

Références

1. Parkinson P. *Family law and the indissolubility of parenthood*. Cambridge, UK: Cambridge University Press; 2011.
2. Parkinson P. Shared physical custody: What can we learn from Australia law reform? *Journal of Divorce and Remarriage* 2018;59(5):401-413.
3. Lamb ME, Lewis C. The development and significance of father-child relationships in two-parent families. In: Lamb, ME, ed. *The role of the father in child development*. 2nd ed. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons; 2010: 94-153.
4. Kline Pruett M. Applications of attachment theory and child development research to young children's overnights in separated and divorced families. In: Kline Pruett M, ed. *Overnights and young children: Essays from the Family Court Review*. Madison, WI: Association of Family and Conciliation Courts; 2005:5-12.
5. Tornello SL, Emery R, Rowen J, Potter D, Ocker B, Xu Y. Overnight custody arrangements, attachment, and adjustment among very young children. *Journal of Marriage and Family* 2013;75(4):871-885.
6. Pruett MK, McIntosh JE, Kelly JB. Parental separation and overnight care of young children, Part I: Consensus through theoretical and empirical integration. *Family Court Review* 2014;52(2):240-255.
7. McIntosh JE, Pruett MK, Kelly JB. Parental separation and overnight care of young children, part II: Putting theory into practice. *Family Court Review* 2014;52(2):256-262.
8. Braver SL, Votruba AM. Does joint physical custody "cause" children's better outcomes? *Journal of Divorce and Remarriage* 2018;59(5):452-268.
9. Fransson E, Hiern A, Bergstöm M. What can we say regarding shared parenting arrangements for Swedish children? *Journal of Divorce & Remarriage* 2018;59(5):349-358.
10. Kline Pruett MK, Cowan CP, Cowan PA, Diamond JS. Supporting father involvement in the context of separation and divorce. In: Kuehnle K, Drozd L, eds. *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court*. Oxford, UK: Oxford University Press. In press.

11. Pickar DB, Kaufman RL. Parenting plans for special needs children: Applying a risk?assessment model. *Family Court Review* 2015;53(1):113-133.
12. Buchanan CM, Maccoby EE, Dornbusch SM. *Adolescents after divorce*. Cambridge, MA: Harvard University Press; 1996.
13. Pruett KD, Kline Pruett M. *Partnership parenting*. New York: De Capo; 2009.
14. Feinberg ME, Kan ML. Establishing family foundations: Intervention effects on coparenting, parent/infant well-being, and parent-child relations. *Journal of Family Psychology* 2008;22(2):253-263.
15. Nair H, Murray AD. Predictors of attachment security in preschool children from intact and divorced families. *Journal of Genetic Psychology* 2005;166(3):245-263.
16. Bauserman R. Child adjustment in joint-custody versus sole-custody arrangements: A meta-analytic review. *Journal of Family Psychology* 2002;16(1):91-102.
17. McIntosh JE, Wells YD, Smyth BM, Long CM. Child-focused and child-inclusive divorce mediation: Comparative outcomes from a prospective study of post-separation adjustment. *Family Court Review* 2008;46(1):105-124.
18. Kline Pruett M, Barker R. Joint custody: A judicious choice for families – but how, when, and why? In: Galatzer-Levy RM, Kraus L, eds. *The scientific basis of custody decisions*. 2nd ed. New York: Wiley; 2009:417-462.
19. Braver SL, Votruba AM. Does joint physical custody “cause” children’s better outcomes? *Journal of Divorce and Remarriage* 2018;59(5):452-468.
20. Pruett, KD. *Fatherhood*. New York: Free Press; 2000.
21. McHale JP. *Charting the bumpy road of coparenthood: Understanding the challenges of family life*. Washington, DC: Zero to Three Press; 2007.
22. Carlson MJ, McLanahan SS, Brooks-Gunn J. Coparenting and nonresident fathers’ involvement with young children after a nonmarital birth. *Demography* 2008;45(2):461-488.
23. Allen SM, Hawkins AJ. Maternal gatekeeping: Mothers’ beliefs and behaviors that inhibit greater father involvement in family work. *Journal of Marriage and the Family* 1999;61(1):199-212.
24. Fagan J, Barnett M. The relationship between maternal gatekeeping, paternal competence, mothers’ attitudes about the father role, and father involvement. *Journal of Family Issues* 2003;24(8):1020-1043.
25. Gaunt R. Maternal gatekeeping: Antecedents and consequences. *Journal of Family Issues* 2008;29(3):373-395.
26. Pruett MK, Arthur LA, Ebling R. The hand that rocks the cradle: Maternal gatekeeping after divorce. *Pace Law Review* 2007;27(4):709-739.
27. Viry G. Coparenting and children’s adjustment to divorce: The role of geographical distance from fathers. *Journal of Divorce & Remarriage* 2014;55(7):503-526.
28. Baude A, Pearson J, Drapeau S. Child adjustment in joint physical custody versus sole custody: A meta-analytic review. *Journal of Divorce & Remarriage* 2016;57(5):338-360.
29. Bacher N, Fieldstone L, Jonasz J. The role of parenting coordination in the family law arena. *Journal of American Family Law* 2005;19(2):84-96.
30. Sullivan M.J. Coparenting and the parenting coordination process. *Journal of Child Custody* 2008;5(1/2):4-24.
31. Nielsen L. Joint versus sole physical custody: Children’s outcomes independent of parent-child relationships, income, and conflict in 60 studies. *Journal of Divorce & Remarriage* 2018;59(4):247-281.